

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 JUIN 2025



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2025_100

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CHATOU ET L'HOTEL
CERISE**

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 13 juin 2025, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Madame Michèle GRELLIER Maire.

Présents :

Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Eric DUMOULIN, Laurence GNEMMI, Dominique BAUD, Olivier LASSAL, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Arnaud BEAUVOIR, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Line HUANG

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nicole CABLAN-GUEROULT à Pierre ARRIVETZ, Emmanuel LOEVENBRUCK à Dominique BAUD, Arménio SANTOS à Véronique CHANTEGRELET, Jean-Manuel PARANHOS à François SCHMITT, Laurent LEFEVRE à Laurence GNEMMI, Sophie LEFEBURE à Paul MARSAL, Yves ENGLER à Béatrice BELLINI

Absents :

Nathalie MOULIN

Secrétaire :

Véronique CHANTEGRELET

Les 31 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

L'Hôtel Cerise, situé à Chatou, souhaite développer une offre « Séminaire » incluant l'hébergement, la restauration et la location de salles.

Ne disposant pas d'un nombre suffisant de salles modulables, l'établissement a sollicité la

ville pour la mise à disposition ponctuelle d'espaces municipaux au sein du Conservatoire à Rayonnement Communal. Dans ce cadre, la ville de Chatou mettra à disposition de l'Hôtel Cerise, à titre onéreux et selon des tarifs préférentiels, deux types de salles : la salle Desproges au tarif de 275 € la journée (au lieu de 550 €) et une salle de cours au tarif de 125 € la journée (au lieu de 250 €).

En contrepartie, l'Hôtel Cerise accordera à la commune une réduction de 10 % sur les prestations hôtelières classiques ainsi que sur les séjours résidentiels (de 5 à 30 nuits), dans le cadre des saisons culturelles et des événements organisés par la ville. Ce partenariat, équilibré et avantageux pour les deux parties, s'inscrit pleinement dans la politique municipale de soutien à l'économie locale et au tissu commercial, en favorisant l'activité hôtelière tout en facilitant l'organisation d'événements municipaux.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L.2122-18, L.2122-20, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu l'avis de la commission culture – Tourisme- Événement municipal – Développement économique et commercial en date du 21 mai 2025,

Considérant que l'Hôtel Cerise, résidence hôtelière située à Chatou, souhaite proposer dans le cadre de ses activités l'organisation de séminaires avec une formule de packs incluant les nuits d'hôtel, les différents repas ainsi que la mise à disposition de salles,

Considérant que l'Hôtel ne bénéficie pas de salles modulables en nombre suffisant, le bénéficiaire s'est rapproché de la ville de Chatou afin de pouvoir louer des salles municipales au sein du Conservatoire. Dans le cadre de ce partenariat, la ville de Chatou met à la disposition du bénéficiaire des locaux situés dans le Conservatoire à Rayonnement Communal de Chatou afin de contribuer aux packages dits « Séminaire » à des tarifs spéciaux suivants :

- pour la salle Desproges : 550 € la journée, avec une réduction de 50 %, soit 275 € ;
- pour une salle de cours : 250 € la journée avec une réduction de 50 %, soit 125 €.

Considérant que la contrepartie proposée par l'Hôtel Cerise de bénéficier d'une réduction de 10 % des tarifs de séjours hôteliers (prestation hôtelière), de séjour résidentiel (entre 5 et 30 nuits) à la commune dans le cadre des saisons culturelles et des événements proposés par la ville est intéressante,

Considérant que ce partenariat s'intègre totalement dans sa politique de soutien apporté aux commerces et entreprises situés sur son territoire,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** la convention de partenariat entre la ville de Chatou et l'hôtel Cerise
- **d'autoriser** Le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Chatou et l'hôtel Cerise.

Par 36 voix POUR, 0 voix CONTRE, 2 ABSTENTION(S),

Abstention(s) :

Pierre GUILLET, José TOMAS

Publiée le : 23 juin 2025